

# Bienvenue à tous dans la campagne du CNDS 2012

- **Sommaire :**
  - **présentation et repères institutionnels**
  - **orientations du CNDS 2012**
  - **dossier mode d'emploi**
  - **CNDS équipement**

# Partie 1

## PRÉSENTATION ET REPÈRES INSTITUTIONNELS

# Le Ministère des sports et le CNDS

- Le Ministère a chargé le Centre National de Développement du Sport de gérer les aides financières au mouvement sportif



# CNDS – Campagne 2012

- Les aides du CNDS sont attribuées par le délégué territorial, après consultation de la commission territoriale



# Le rôle du CDOS pour un travail en réseau

- Au niveau départemental le CDOS est sollicité pour émettre un **avis conjoint** à l'attribution d'une aide du CNDS



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

# Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS 38)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

- Les dossiers de subventions sont gérés par le service de l'Etat chargé des sports, la DDCS
- Direction : **Danielle DUFOURG**
- Sous direction : **Frédéric FOURNET**
- Pôle Jeunesse, sport, vie associative  
Chef de pôle : **Isabelle BECU-SALAUN (IJS)**

## Discours du Ministre des sports

Le sport est vecteur de cohésion sociale, porteur d'une éthique, facteur de socialisation des jeunes et de bien être d'une population en bonne santé. L'Etat est le garant de ces objectifs. Les clubs doivent montrer leur utilité sociale et leur engagement à faire respecter et transmettre les valeurs républicaines. Les clubs qui définiront, en outre, un projet de conquête et de fidélisation de nouveaux publics, assortis de critères de réussite et de résultats précis, seront soutenus à un niveau plus conséquent.

## Discours du Ministre (suite) :

Les ligues et les comités seront sollicités pour accompagner les clubs afin de développer une offre sur les cibles prioritaires en concertation avec la DDCS. Les initiatives soutenues doivent augmenter le nombre de licenciés, faciliter l'accès au sport des personnes handicapées, des jeunes filles et des femmes, des adolescents, des habitants des quartiers en difficulté et des populations des zones rurales fragilisées. La professionnalisation du mouvement associatif doit être inscrite au cœur de la stratégie du CNDS (emploi et formation).

## PARTIE 2

# ORIENTATIONS DU CNDS 2012

# CA du CNDS (14 novembre 2011)

- **Les subventions du CNDS s'inscrivent dans le double objectif suivant :**
  - 1º Aider au développement de la pratique fédérée porteuse de valeurs et d'une éthique**
  - 2º Soutenir les projets d'adaptation de l'offre sportive aux besoins de la population d'un territoire**

# Axes de développement

- **Fonctions éducatives et sociales du sport**
- **Développement et adaptation de la pratique sportive**
- **Aide à la formation**
- **Aide à l'emploi**

# Domaines d'actions dans ORASSAMIS

- Aide à l'accès au club
- Activités péri et extra scolaires
- Pratiques féminines et accès aux responsabilités
- Santé et éthique sportive
  
- Aide directe à l'activité sportive
- Développement durable
- Développement des sports de nature
- Promotion du sport
- Développement du mouvement sportif
- Aide à la formation
  
- Aide à l'emploi

# Démarche préconisée

- Elaborer un **projet associatif** déclinant des objectifs sportifs, éducatifs et sociaux
- Renforcer la position de **tête de réseau** des comités départementaux : informer, former et accompagner les clubs

# Moyens du CNDS 2012

- **142 M€** part territoriale déléguée pour 2012.
- Ce montant intègre :
  - 129 M€** aux associations (hors actions en direction des jeunes scolarisés et hors consolidation des emplois sportifs qualifiés), dont **2 M€** aux projets de développement durable ou d'innovation sociale remarquable.
  - 13 M€** pour les **jeunes scolarisés** en 2012-2013, en concertation avec le MEN pour la promotion des APS chez les jeunes

## Enveloppe de la région Rhône-Alpes

- **10 947 000 €** Dotation Rhône-Alpes
  - 2 149 400 € part régionalisée
  - 8 597 600 € part départementalisée
- **200 000 €** Protocole CREPS (droit de tirage)

# Répartition de l'enveloppe pour l'Isère

- **1 552 484 €** part départementale

Ce montant intègre :

**13 001 €** consacrés au développement durable  
et à l'innovation sociale

**190 618 €** pour les **jeunes scolarisés** 2012-2013

# Enveloppe spéciale pour le site TSF de VOIRON

- **200 000 €** au plan régional pour la mise en œuvre d'actions sur le site de TSF à Voiron (ex CREPS Rhône-Alpes)
- Fiche action spécifique présentée par une ligue, un comité ou un club

# PARTIE 3

## DOSSIER MODE D'EMPLOI

# Echéancier CNDS 2012

- **20 janvier – 3 mars** : réception des dossiers par DDCS et CDOS (comités) ou par CD de rattachement (clubs)
- **3 mars** : date limite de retour des dossiers complets
- **Juillet** : commission territoriale de validation par le préfet de région

# Le projet associatif

**Il constitue une condition incontournable pour la recevabilité du dossier et doit comporter au minimum les 2 volets suivants :**

- **Volet éducatif :**  
transmettre des valeurs (chartes, labels, codes de la discipline)  
promouvoir la santé par le sport  
lutter contre la violence et les discriminations
- **Volet sportif :**  
augmenter le nombre de licenciés  
adapter l'offre sportive pour de nouveaux publics  
former les bénévoles

# Les fiches action

**Attention le projet associatif avec a minima son projet éducatif doit être obligatoirement joint au dossier 2012**

- **3 fiches** action au maximum pour les clubs
- **5 fiches** action au maximum pour les comités
- **Fiches actions spécifiques** (en plus):
  - **Accompagnement éducatif,**
  - **Plan sport emploi**
  - **Développement durable**

# Budget prévisionnel de l'action

- La demande de subvention  $\leq$  **50% du budget total** de l'action
- A chaque action doit correspondre un **budget prévisionnel équilibré**
- Les subventions minimum attribuées : **750 €**

# Aide en direction des jeunes scolarisés (AES)

- Projet périscolaire concernant les collèges, et écoles classées en ZEP
- Convention passée entre un comité ou un club et l'établissement scolaire
- Encadrement par un éducateur sportif diplômé d'état
- Cycle de 18 séances sur la tranche horaire de 16 à 18h

## Plan sport emploi (PSE)

- Faciliter l'embauche de personnels **qualifiés**
- Fiche de poste et **profil** du salarié définis au préalable
- A partir d'**objectifs** de développement de la pratique sportive (publics cibles)
- Aide **dégressive sur 4 ans** à des structures pouvant pérenniser le poste
- Attention prise de contact obligatoire plusieurs mois en amont

# Démarche de développement durable (SNDDDS)

- Protection des milieux
- Consommation, production responsables
- Communication, sensibilisation au développement durable
- Lutte contre les changements climatiques
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

# PARTIE 4

## CNDS EQUIPEMENT

# CNDS: 2 types de subventions

## Subventions de fonctionnement

Bénéficiaires : associations

- Campagne 2012 présentée dans la suite de ce diaporama

## Subventions d'investissement ou d'équipement

Bénéficiaires : associations ou collectivités territoriales

### Définition

- Projets subventionnables :
  - Construction ou rénovation
  - achat de gros matériel.
- Amortissable sur 5, 7 ou 15 ans
- Cout unitaire > 500€ HT
- Subvention > 4500€
- Le projet ne doit pas débuter avant la demande de subvention

## Différentes enveloppes

**Nationale :**  
pour des projets structurants  
d'intérêt régional, haut-niveau,  
contrat état-CT et ZUS

**Nationale pour  
équipements sinistrés:**  
aides à la reconstruction  
suite à un sinistre

Total enveloppe nationale 2011 :  
5 027 000€

**Niveau local :**  
Projets de proximité  
en fonction du **public cible**  
visé par le projet

Handicap et Mise en accessibilité

Habitants des quartiers défavorisés

2011 : 79 711€

Jeunes scolarisés

2011 : 105 887€

# A vos projets !

**Toute l'équipe de la DDCS 38 se tient à votre disposition pour l'accompagnement de vos démarches.**

**[www.ddjs-isere.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.ddjs-isere.jeunesse-sports.gouv.fr)**

## Sites à consulter

- MS : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)
- CNDS : [www.cnnds.info](http://www.cnnds.info)
- MEDDTL : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)
- CNOSF : [www.franceolympique.fr](http://www.franceolympique.fr)